



Non respect de l'entité d'un parent

Par **ithis**, le **25/01/2013** à **20:55**

Bonjour,

Problème de dialogue, mauvaise prise de décision, du coup

je m'excuse papa, après avoir été toujours à tes côtés lors de tes différentes activités de mon plus jeune âge, je ne souhaite pas intégrer ce manque de lucidité envers ce que tu as toujours fait. Le travail

Certe nous n'étions rarement en véritable accord, je te l'accorde mais depuis ton départ soudain, c'est devenu un peu du n'importe quoi, du coup je me vois contraint de voir ce que je pourrais faire afin d'essayer de minimiser les dégâts, enfin si on peut dire.

Toi qui étais bossueur, économe, brave, ainsi que tout plein d'autres qualités innombrables

Les faits font que je me vois dans l'obligation de me rebeller.

Dès l'instant que ton corps fut rapatrié à la maison, j'ai vécu un véritable cauchemar en ces jours du 24 juin et ce jusqu'au 27, avec cette chaleur, les volets qui n'arrêtaient pas de s'ouvrir et se refermer, en passant par les pompes funèbres qui s'acharnaient à faire rentrer le cercueil dans cette maudite pièce du fait d'un couloir étroit, les voyant malmenés ta dépouille, obligés de leur spécifier de passer par ma fenêtre de la chambre en les aidant, fut venu le moment de la mise en bière dans ma chambre ou par la suite j'ai retrouvé un gant en latex, extraordinaire ce professionnalisme, jusque dans l'église au moment de repartir, oubli de fermer le coffre, camion ne démarrant qu'après plusieurs coups de démarreur, et pour finir ma mère et ma sœur me disant qu'elles étaient parties chercher des fleurs, reviennent avec une pierre tombale.

J'ai passé l'été à finir ce que j'avais commencé à faire, ce que j'aurais fait, afin de me dégager de ce devoir tant au niveau de ma mère, que et surtout de sa personne et de reprendre mes projets que j'avais du coup retardés suite au soudaineté de son départ. Étant dépendant du jeu, je le reconnais.

J'ai eu un déclic ce jour-là, arrêt du tabac, sans rien, du jeu chose inconcevable jusqu'au jour du 7 juillet, début du non-dialogue.

Dernierement succession chez le notaire j ai eu un veritable doute sur leur maniere d estimation, maison de brique sans veritable confort dependance dans un bléde paumé toiture limite en etat, de surcroit loué une misere, avec recement un changement de régime car 2 logement a la base, regroupé sur un seul numero, afin d éviter un impot, propriété récemment acheté lors de la crise de 2008 bien au dessus de sa valeur a mon gout, avec parcelle non replanté, et au printemps nouvelle coupe donc plus d abres, ou si peu; et des bucherons qui si sont bien amusé en retirant de joli trentenaire.

Estimation du notaire d un étang de 6 ha, alors qu il n en fait que 0.5, une maison en ville sous évalué a mon gout, des prêt dans la famille qui ne ressorte pas , carte grise de vieux tracteur inexistante.

J avais un projet viable débuté avant le décès de mon père qui s est soldé par un echec car ma mère ayant eu procuration se permettait de me retirer de l argent, un jours après ses vacances de aout je lui ai dit que j allais me casser de chez elle , a condition quel me restitu mes sous, clé de voiture moto, car celle ci a de facheuses habitude comme celle de juger les gens ouvrir le courrier.

Quelqu un serait il suffisamment informait afin que je puisse retablir certain de mes droits ?

merci a vous.

Par Tisuisse, le 29/01/2013 à 07:33

Bonjour,

Vous prenez un notaire, lequel notaire peut très bien être différent de celui de votre mère ou de votre soeur, et vous lui demandez de faire l'inventaire de la succession, y compris sur les comptes bancaires, et au besoin, de remonter aux versements et prélèvements sur les 12 mois précédant le décès. Cet inventaire vous permettra d'y voir plus clair et, si nécessaire, de faire réintégrer dans le global de cette succession, des sommes qui auraient pu être prélevées.

En tant que fils du défunt, vous êtes héritier réservataire et nul ne peut toucher à votre part, pas même votre mère.

Voyez aussi si un testament n'aurait pas été établi par votre père. Vote notaire interrogera le fichier national des dernières volontés.

Par ithis, le 29/01/2013 à 14:45

Merci encore,

A propos des délais impartis il m a semblait voir que c était 6 mois et qu après c etait majoré de 10%, a qui incombe ce surplus car le notaire a priori ne s est pas manifesté en temps légal.

Bonne journée a vous et merci.